

 LAMBERT ^{SPRL} CHEMICALS	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 1
		Edition révisée n° : 0
		Date : 28 / 11 / 2017
		Remplace la fiche : 0 / 0 / 0
TERRE DE DIATOMEE CALCINEE		300

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du produit : Solide. (Poudre.)
 Nom commercial : TERRE DE DIATOMEE CALCINEE
 Terre de diatomée, calciné au fondant
 No CAS :68855-54-9
 No CE :272-489-0
 Numéro annexe :---
 REACH :01-2119488518-22-0005

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Industriel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : LAMBERT CHEMICALS SPRL
 Z.I. Hauts Sarts - rue de l'Abbaye, 55
 4040 Herstal BELGIUM
 Tel : +32/4/248.86.60
 Fax : +32/4/248.86.61

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : +32/70/245.245

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

Non réglementé.

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient : Terre de diatomée, calciné au fondant

Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

Mention de danger : H373 - Risque avéré d'effets graves pour les poumons à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
Généraux : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 - Tenir hors de portée des enfants.
 P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.
Prévention : P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P285 - Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
Considérations relatives à l'élimination : P501A - Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

2.3. Autres dangers

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.1./3.2. Substance / Préparation

Composants : Non classé comme produit dangereux (Directive CE 1272/2008).

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 2
		Edition révisée n° : 0
		Date : 28 / 11 / 2017
		Remplace la fiche : 0 / 0 / 0
TERRE DE DIATOMEE CALCINEE		300

SECTION 3 Composition/informations sur les composants (suite)

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro annexe	REACH	Classification
Terre de diatomée, calciné au fondant	: 100 %	68855-54-9	272-489-0	----	01-2119488518-22-0005	Non classé. (DSD/DPD) Non classé. (GHS)

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Informations générales : Dans tous les cas : Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.
- Inhalation : Faire respirer de l'air frais. Laisser la victime au chaud et au repos.
- Contact avec la peau : Enlever vêtements et chaussures contaminés. Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse. Appliquer une crème émolliente.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rétracter fréquemment les paupières.
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir ci-dessous. (11.).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

5.3. Conseils aux pompiers

- Classe d'inflammabilité : Non combustible.
- Protection contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Procédures spéciales : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Incendies avoisinants : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions générales : Eviter la production de poussières.
- Précautions individuelles : Evacuer et restreindre l'accès. Aérer la zone. Ne pas respirer les poussières. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour l'environnement : Nettoyer les fuites ou pertes mêmes mineures, si possible, sans prendre de risques inutiles. Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

LAMBERT CHEMICALS SPRL

Z.I. Hauts Sarts - rue de l'Abbaye, 55 4040 Herstal BELGIUM

Tel : +32/4/248.86.60

Fax : +32/4/248.86.61

En cas d'urgence : +32/70/245.245

 LAMBERT ^{SPRL} CHEMICALS	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3
		Edition révisée n° : 0
		Date : 28 / 11 / 2017
		Remplace la fiche : 0 / 0 / 0
TERRE DE DIATOMEE CALCINEE		300

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié. Eviter la production de poussières. ! Rincer abondamment à l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8. , 13.

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Général : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.

Manipulation : Eviter la production de poussières. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Mesures techniques de protection : Une extraction locale est nécessaire au point d'émission des poussières.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans les conteneurs d'origine. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Protection individuelle

- **Protection respiratoire** : Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire.
 - **Protection de la peau** : Porter un vêtement de protection approprié.
 - **Protection des yeux** : Porter une protection oculaire, y compris des lunettes et un écran facial résistant aux produits chimiques, s'il y a risque de contact avec les yeux par des éclaboussures de liquide ou par des poussières aériennes. Il est préférable de ne pas porter de verres de contact.
 - **Protection des mains** : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. (Caoutchouc , PVC).
 - **Ingestion** : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Hygiène industrielle** : Une ventilation générale et extractive du local est habituellement requise. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

8.2. Contrôles de l'exposition

 LAMBERT ^{SPRL} CHEMICALS	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 4
		Edition révisée n° : 0
		Date : 28 / 11 / 2017
		Remplace la fiche : 0 / 0 / 0
TERRE DE DIATOMEE CALCINEE		300

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

9.1.a. Aspect

Etat physique à 20°C : Solide. (Poudre.)
Couleur : Blanc(he). / Blanchâtre.

9.1.b. Odeur

Odeur : Inodore.

9.1.c. Seuil olfactif

9.1.d. pH

pH : Non applicable.

9.1.e. Point de fusion / Point de congélation

Point de fusion [°C] : >450

9.1.f. Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition

Point d'ébullition [°C] : Non applicable.

9.1.g. Point d'éclair

Point d'éclair [°C] : Non applicable.

9.1.h. Taux d'évaporation

9.1.i. Inflammabilité

9.1.j. Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)

Limites d'explosivité : Non applicable.

9.1.k. Pression de vapeur

Pression de vapeur [20°C] : Non applicable.

9.1.l. Densité de vapeur

9.1.m. Densité relative

Densité : 2,4 g/cm³ (OECD 109)

9.1.n. Solubilité

Solubilité dans l'eau : Insoluble.

9.1.o. Coefficient de partage : n-octanol / eau

Log P octanol / eau à 20°C : Non applicable.

9.1.p. Température d'auto-inflammabilité

Temp. d'autoinflammation [°C] : Non applicable.

9.1.q. Température de décomposition

Point de décomposition [°C] : Non applicable.

9.1.r. Viscosité

Viscosité : Non applicable.

9.1.s. Propriétés explosives

9.1.t. Propriétés comburantes

9.2. Autres informations

 LAMBERT ^{SPRL} CHEMICALS	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 5
		Edition révisée n° : 0
		Date : 28 / 11 / 2017
		Remplace la fiche : 0 / 0 / 0
TERRE DE DIATOMEE CALCINEE		300

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques (suite)

Aucun(e).

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stabilité et réactivité : Stable dans les conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets indésirables pour la santé : Risque avéré d'effets graves pour les poumons à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Toxicité aiguë

- Inhalation : Une surexposition peut provoquer : Irritation des voies respiratoires.

- Cutanée : Non irritant . Un contact prolongé ou répété peut provoquer un dessèchement de la peau.

- Oculaire : Non irritant .

Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : >2000 mg/kg (OECD 401)

Inhalation (rat) CL50 [mg/kg] : >2,6 mg/l (OECD 403)

Sensibilisation : Aucun(es) dans des conditions normales.

Mutagénicité : Non mutagène. (OECD 471, OECD 473, OECD 476)

Autres : • Organes-cibles : Système respiratoire. Poumon.

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance - dégradabilité : Pas biodégradable. (Inorganique.)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bio-accumulation : Aucun(es) dans des conditions normales.

12.4. Mobilité dans le sol

Non applicable. (Produit insoluble dans l'eau.)

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Non classifié. (Inorganique.)

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 6
		Edition révisée n° : 0
		Date : 28 / 11 / 2017
		Remplace la fiche : 0 / 0 / 0
TERRE DE DIATOMEE CALCINEE		300

SECTION 12 Informations écologiques (suite)

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14 Informations relatives au transport

Information générale : Non classifié.

En cas de fuite et/ou d'épandage : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

Précautions individuelles : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.

Mesures d'urgence en cas d'accident : Arrêter le moteur. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Signaler le danger et prévenir les autres usagers de la route. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.

Informations complémentaires : Aucun(e).

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

SECTION 16 Autres informations

Autres données : Aucun(e).
Révision - Voir : *

Révision : 0

Date d'impression : 10 / 7 / 2018

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document